

ÉTIQUETTE
D'IDENTIFICATION



430320230100000011

À compléter par le candidat

rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

Pour l'emploi de : Inspecteur analytique

Épreuve n° : 1

Matière : Note de synthèse quant aux fonctions

Date : 29/11/2022

Nombre d'intercalaires supplémentaires : 1

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Toute autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation du crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

NOTE / 20
14,50

à différents confinements liés
COVID-19, le numérique est
un enjeu essentiel, que ce soit
au personnel, professionnel ou
citoyen.

Le numérique touche 17% de la
France: il peut être
un enjeu d'illectronisme,
mais n'ayant pas accès, au
niveau de compétences, dans ce
domaine.

Le numérique a une place de
premier plan dans
l'illectronisme apparaît
majeur (I), dont il
s'agit de réduire les inégalités

Illectronisme:

Illectronisme: c'est l'absence
de compétences numériques
pour accéder à des services
publics: médecine, travail, éducation...
Les démarches administratives ne doivent
pas être numériques.

Illectronisme:

Illectronisme: c'est l'absence
de compétences numériques
pour accéder à des services
publics: médecine, travail, éducation...
Les démarches administratives ne doivent
pas être numériques.

Avec les différents confinements liés à la Covid-19, le numérique est apparu comme essentiel, que ce soit au niveau personnel, professionnel ou pour l'économie.

L'illectronisme touche 17% de la population française: il peut être défini comme un illettrisme numérique, des personnes n'ayant pas accès, ou pas assez de compétences, dans ce domaine, pour pouvoir en profiter.

Dans un monde où le numérique a une place de plus en plus importante, l'illectronisme apparaît donc comme un enjeu majeur (I), dont il convient d'analyser les risques pour la société française (II).

I- Les enjeux de l'illectronisme.

Les services publics doivent être accessibles à tous, dans de nombreux domaines: médecine, travail, éducation... La dématérialisation des démarches administratives ne doit pas accentuer la fracture numérique.

1- Réduire l'inégalité matérielle

Ce point passe tout d'abord par une amélioration de l'accès à la connexion. Le territoire français dispose de zones où cela n'est pas optimal. Il convient de développer le déploiement des réseaux haut débit, via la fibre optique, avec un objectif de 100% de raccordement possible en 2025, via le réseau mobile 4G, voir 5G. Cela demande un investissement fort de l'état, avec un accompagnement des collectivités locales pour définir au mieux les zones mal desservies. Par cela,

un accord a été passé en 2018 entre l'état et les opérateurs téléphoniques.

Il faut également aider le public fragilisé à avoir accès à un matériel suffisant. C'est passé, tout d'abord, par l'état - Les collectivités locales peuvent également avoir mis en place des programmes pour proposer des tablettes. Il est également possible de proposer des accès ponctuels.

Pour les publics les plus éloignés du numérique, il convient de proposer des services tels que les "Aidants Connectés" : une personne, habilitée, formée, a accès aux données d'une personne pour effectuer des démarches à sa place. Il convient de fournir à ces aidants des outils de suivi actualisés, simples, sécurisés. Les collectivités territoriales étant au plus proche des besoins, elles sont à même d'y répondre concrètement.

Bien qu'un équipement soit nécessaire pour avoir accès au numérique, il n'est rien sans compétence nécessaire : 9 français sur 10 disposent d'un équipement capable de se connecter à Internet, mais certains ne savent pas l'utiliser.

2- Accompagner vers la formation au numérique.

Il convient de sensibiliser, communiquer, notamment en s'appuyant sur les initiatives locales, les collectivités territoriales... étant au plus proche de la population, ils sont à même de définir ceux qu'il convient d'approcher en priorité.

Une grande partie de ce public souhaite être formée, il convient de lui en donner les moyens. Il doit être

Conduit vers l'apprentissage des outils, obtenir des connaissances, qui doivent être le plus pratique possible. Plusieurs organismes, associations peuvent y contribuer. 4000 conseillers numériques "France Services" ont été déployés, sur tout le territoire de notre pays pour proposer des ateliers d'initiation au numérique.

Pour que cette formation, cette aide soit efficace, les bonnes pratiques doivent mutualisées, améliorées en continu, pour être de qualité. Le label "numérique inclusif" fabriqué par l'état, avec le "pass numérique" et "Initiative pour un numérique inclusif" permet d'améliorer le réseau.

Après avoir étudié les enjeux, il convient d'analyser les risques que l'électronisme peut avoir sur la société française.

II - Des risques pour la société française.

1. Un public fragile, qu'il convient de cibler.

Le public ayant peu accès au numérique est très hétérogène. Selon les études, les plus fragiles seraient les plus âgés, les moins diplômés, ayant les revenus les plus bas. Or, c'est ce même public qui pourrait avoir besoin de services en ligne bien particuliers. Par exemple, sans connaissances, il est compliqué de s'inscrire à Pôle emploi, de s'y actualiser mensuellement ou d'y rechercher un emploi.

De même, des zones tels "non espace santé" sont aujourd'hui automatiquement créés, mais doivent être grandement activés et le public doit pouvoir prendre connaissance des informations.

Si on connaît le public étant plus à même d'être

fragile quant à l'utilisation du numérique, il ne faudrait pas oublier des personnes avec un profil différent. Alors qu'on pense les jeunes mieux capables d'utiliser les nouvelles technologies, avec les formations incluses dans le cursus scolaire, cette population, utilisant que quelques applications simples, pourrait ne pas avoir toutes les compétences utiles aux démarches qu'elle devra effectuer en ligne. Une attention particulière doit donc être portée sur le matériel dont disposent les établissements scolaires et sur les formations dispensées.

Enfin, l'hétérogénéité des territoires doit demander une surveillance particulière. Des territoires ruraux pourraient ne pas être aussi bien dotés que certaines grandes villes, en proportion d'aide au numérique. De même l'éloignement d'endroits où celle-ci peut être dispensée, l'impossibilité d'y aller par certains publics, doit demander une attention.

Le service public doit être accessible à tous, mais une vigilance particulière doit être guidée par la sécurité.

2 - Une attention particulière portée sur la sécurité.

Lorsqu'on parle de démarches administratives, on évoque évidemment des données personnelles. Le public doit connaître ses droits en ce domaine, portés par le Règlement Général sur la Protection des Données. La population doit être sensibilisée aux dangers que les outils du numérique peuvent apporter.

Des outils tels France Connect permettant d'accéder aisément à plusieurs services publics mais ne doivent pas faire oublier la possible utilisation de l'identité numérique par un tiers.

De même, le personnel, les associations apportant leur aide aux publics fragiles doit être sensibilisé, formé à cette possible faille. Des outils doivent leur être fournis pour les aider à gérer ces données sensibles : il est incroyable que des identifiants et mots de passe soient encore inscrits sur du papier. Les personnels doivent pouvoir agir en étant sécurisés juridiquement sur le risque d'erreur.

Notre de propositions visent à améliorer l'inclusion numérique.

Pour lutter contre l'illectronisme en France, il est possible d'agir concrètement par améliorer l'inclusion numérique. Pour cela, les outils proposés aux publics doivent suivre des recommandations basées de leur élaboration (I), et le personnel des services publics doit être conscient de son importance (II).

I - Des recommandations à suivre pour l'élaboration d'outils numériques.

Les outils doivent être élaborés en mettant l'accent sur le fait de l'hétérogénéité des supports. Si un public fragile peut ne pas avoir accès à un ordinateur, d'avantage de personnes disposent aujourd'hui de smartphones : celui-ci présente d'ailleurs l'avantage de ne pas nécessiter de réseau filaire. Pour cela, les services proposés sur Internet peuvent être développés en "responsive design" : l'utilisation de CSS3 Responsive permet de permettre d'obtenir des outils s'adaptant au support. Ensuite, on doit s'appuyer sur le RGAA pour obtenir des outils accessibles : un référentiel essentiel.

L'ergonomie doit être soignée pour être intuitive, claire, faciliter l'utilisation.

L'utilisation de France Connect, comme portail d'entrée, permet à l'utilisateur de n'avoir besoin que d'un identifiant par accéder à plusieurs services publics.

Le format des documents doit utiliser les technologies des logiciels libres : hormis la sécurité, cela permet un accès aux utilisateurs plus aisé aux outils, et sans souci de licence propriétaire.

Si le problème se pose à l'établissement même des outils, le personnel doit être sensibilisé à la démarche.

II - L'importance du personnel du service public.

Le personnel doit être formé à l'accompagnement d'un public fragile. Il n'est pas possible de s'orienter vers une volonté du "tout numérique", sans s'appuyer sur les agents. En effet, ils sont la porte d'entrée pour les personnes ne pouvant faire leurs démarches administratives en ligne.

Pour cela, il doit lui être communiqué les différentes aides existantes par les organismes, les dispositifs permettant d'amener ces personnes vers plus d'autonomie.

Il conviendra de leur fournir les outils nécessaires à la tâche, car si l'e-mail sera le média le plus utilisé, il n'en reste pas moins que le courrier doit coexister. Mais cela doit se faire avec un accompagnement des personnes vers le numérique.

Il doit leur être accordé un temps supplémentaire pour le faire, et des moyens matériels.

Pour conclure, l'électronisme est un enjeu majeur pour la société française, dans un monde de plus en plus "tout numérique". L'inclusion numérique peut être améliorée avec le concours de divers organismes, si elle est conduite par des

005

(pour les épreuves à option,
indiquer le sujet traité)

INTERCALAIRE N° 1

instances de l'Etat, par support-

Ces fragilités doivent être portées comme un
objectif principal, dès l'initialisation de la gestion de
projets informatiques, à destination du public -

ÉTIQUETTE
D'IDENTIFICATION



430320230100000011